

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ À HQT-1:

Référence :

- i) Tel que mentionné à la D-2002-95, R-3401-98, à la page 293, le coût des ajouts au réseau d'HQ sont assumés par le Transporteur depuis le 1^{er} janvier 2001, jusqu'à concurrence du tarif annuel. L'allocation maximale consentie pour le raccordement comprend alors une contribution maximale à titre de compensation pour les postes de transformation afin d'éviter un surdimensionnement des postes.

Dans la Demande R-3401-98, Pièce HQT-10, Document 1, aux pages 42 et 43, le Transporteur avait proposé pour des raisons d'efficacité de laisser au producteur privé, l'entière responsabilité de la construction, de l'entretien et de l'exploitation du poste élévateur localisé sur son site de production. La compensation prévue pour l'ensemble des frais associés au poste, auquel s'ajoutait un montant de 15% (correspondant à la valeur actualisée des coûts d'exploitation pendant 20 ans), était sujette au montant maximal présenté par le Transporteur. La contribution maximale proposée par le Transporteur pour les différentes tensions était, à cette époque, la même que celle en vigueur en date d'aujourd'hui, à l'*Appendice J des Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec*.

La valeur de la contribution maximale à être versée avait alors été établie (par le biais d'un montant forfaitaire, pour en simplifier l'application), à partir d'estimations effectuées par le Transporteur et le distributeur du coût de construction du poste de transformation, pour différents niveaux de tension, selon les standards qui s'appliquent dans ce domaine.

Demande :

1. Lors de l'établissement de la contribution maximale du Transporteur aux coûts du poste de transformation, dans le cadre de la Demande R-3401-98, quelles sont les centrales de référence utilisées par le Transporteur afin d'établir l'estimation de coûts nécessaire à l'établissement de telle contribution, incluant leurs dates respectives de réalisation et les bases de calcul utilisées?
2. Lorsqu'il est fait référence aux standards applicables dans ce domaine, dans la Demande R-3401-98, Pièce HQT-10, Document 1, aux pages 42 et 43, de quels standards s'agit-il et de tels standards sont-ils les mêmes que ceux applicables aux centrales construites présentement?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ À HQT-2:

Référence :

- i) Demande ré-amendée de la Société, portant sur la modification des tarifs et conditions de transport d'électricité relative à la contribution maximale du Transporteur aux coûts du poste de départ – R-3626-2007, page 9 et 10 – Projets d'Hydro-Québec de la Chute-Allard et des Rapides-des-Coeurs.

Demande :

1. Combien de nouvelles centrales hydroélectriques ont été construites depuis l'établissement du taux de la contribution maximale, en janvier 2001, et pour lesquelles un remboursement des coûts de réalisation du poste de départ aurait été effectué par HQT, en conformité avec les tarifs prévus à l'*Appendice J des Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* et de quelles centrales s'agit-il?
2. Quelles étaient les caractéristiques des postes de transformation pour lesdites centrales?
 - Niveaux de tension ; basse et intégration au réseau;
 - Puissance du poste;
 - Nombre de transformateurs;
 - Nombre de groupes turbo-alternateurs de la centrale;
 - Localisation de la centrale;
 - Distance entre la centrale et le poste de transformation; et
 - Coût du poste de transformation entre les bornes de basse tension et le point de raccordement avec le réseau de transport de TransÉnergie;
3. La Société souhaite obtenir une copie des plans et devis d'implantation des postes décrits ci-dessus ainsi que leurs schémas unifilaires. Plus particulièrement, la Société souhaite obtenir les plans et devis d'implantation des postes de départ construits pour les projets de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs, ainsi que l'emplacement des transformateurs et les schémas unifilaires;

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE LA SOCIÉTÉ À HQT-3:

Référence :

- i) Dossier R-3626-2007, HQT-1, Document 1 - « *Mise à jour de la contribution maximale pour les postes de départ* »

Demande :

1. Aux lignes 11 et 12 de la page 9 de 15 du Document 1, il est fait mention de la grande variabilité des coûts due à la redondance de certaines composantes. Quelles sont les composantes qui font l'objet de redondance? Pourquoi y a-t-il redondance de ces composantes? Est-ce que HQT peut donner des exemples de redondance et dans quels projets avec le détail des coûts y afférents?
2. Aux lignes 19 à 24 de la page 9 de 15 du Document 1, HQT fait référence à des projets réels et à des projets en cours de réalisation pour lesquels une entente de raccordement est déjà intervenue avec le producteur visé. De quels projets s'agit-il? Comment ces projets s'écartent-ils d'un raccordement de type modulaire et quel impact cela a-t-il sur les coûts? Quels sont les coûts, les niveaux de tension et la capacité des centrales dont il est question?
3. Aux lignes 25 à 27 de la page 9 de 15 du Document 1, HQT fait référence à des projets récents et à de futurs projets, s'agit-il des mêmes projets que ceux mentionnés précédemment? Quels sont les coûts de réalisation des postes de départ pour lesdits projets et les principales caractéristiques techniques de ceux-ci?
4. À la page 11 de 15 du Document 1, il est fait référence à l'« *Enquête sur la population active de Statistique Canada (Tableau 282-0072)* ». Compte tenu du nombre important de tableaux fournis par Statistique Canada, traitant du même sujet, quels sont les facteurs qui ont justifié le choix de HQT? En effet, le site de Statistique Canada stipule que « *La collection de tableaux de l'Enquête sur la population active, débutant par le numéro 282-, est vaste et permet de nombreux recoupements pour les 10 provinces et d'autres régions géographiques* ». Les salaires de référence dans cette enquête tiennent-ils compte du fait que le mandat de gestion d'un projet d'énergie renouvelable doit très souvent se réaliser en région et non pas en zone urbaine ?
5. À la page 12 de 15 du Document, HQT fait référence à différents indices pour établir des hausses moyennes de coûts, tel 40% pour les coûts des transformateurs de puissance. Ce chiffre de 40% est basé sur quel indice précisément?

À la page 12 du Document 1 également, HQT stipule que pour les autres équipements et appareillages, l'ensemble de leurs prix aurait stagné depuis 2001. Sur quel indice cette affirmation est-elle basée et comment expliquer une telle stagnation, puisque ces équipements et appareillages sont fabriqués essentiellement avec de l'acier et avec des matériaux qui ont subi de fortes augmentations de prix?

Est-ce qu'il y a des taux d'inflation différenciés pour les régions éloignées et les zones urbaines qui s'appliquent aux équipements de postes de transformation et aux travaux de construction?

6. À la page 12 de 15 du Document 1, HQT fait référence à la hausse des coûts de construction et d'installation, selon la *Commission de la construction du Québec*. Quelle est la publication ou l'indice exact de référence dans lequel on retrouve cette information et y fait-on une différenciation entre les projets situés en zones urbaines ou en régions éloignées, plus particulièrement dans le secteur de l'énergie renouvelable?
7. À la page 12 de 15 du Document, l'IPC utilisé par HQT correspond-il au vecteur CANSIM v41690973?